



Depuis 2015, la commune de Baincthun s'est engagée dans une démarche zéro phytosanitaire. Cette démarche a été complétée par la mise en place d'un plan de gestion différenciée sur l'ensemble du territoire communal en 2017.

odiversité

C'est pour poursuivre cette démarche engagée que la commune a tout naturellement développé

l'éco-pâturage en 2018 dans une parcelle de 2400 m² jouxtant le cimetière.

En lien avec le Parc Pédagogique Nature du Marais, la commune affirme une fois de plus son « identité nature » en accueillant depuis quelques jours deux brebis et leurs petits, de race Ouessant.



Cette démarche participe également à la conservation et à la promotion des races anciennes tout en limitant les coûts de gestion pour la collectivité.



d'aménagement travaux et rénovation des salles polyvalente et d'activités ont été entrepris depuis le 14 mai pour une période de 6 mois environ.



Perspective

Bâtiment actuel

Brèves Juin Juillet **Août 2018**

Les rendez-vous de jour

17 juin

Concert de guitare classique

Concert gratuit présenté par cing quitaristes du conservatoire de Boulogne-sur-Mer dans l'éalise de Baincthun : ouverture des portes à 16 h 30, début du concert 17 h.



19 et 20 juin

Réunions publiques Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Wimereux et de la Liane (PPRI)



Dans le cadre du comité de concertation réuni le 4 avril 2018 en présence de Monsieur Jean-Philippe VENNIN, sous-préfet l'arrondissement de Boulogne sur Mer, les cartes d'aléas définies des PPRi du Wimereux et de la

Liane ont été présentées aux

élus concernés.

Deux réunions publiques auront lieu pour une présentation aux habitants :

- le mardi 19 juin 2018 à 19 h à la salle des fêtes de Desvres
- le mercredi 20 juin 2018 à 19 h à la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.

Les services de l'État présenteront la démarche d'élaboration, les aléas définis ainsi que les prochaines étapes du projet. Ce moment privilégié sera également l'occasion de répondre aux questions.

23 juin

Kermesse de l'école du centre

Ouverture de de kermesse avec nombreux stands 14 h 30, spectacle de danses à partir de 16 h, restauration buvette, le soir. Les réservations



pour les repas du soir sont prises par l'association des parents d'élèves mail apeecolebaincthun@hotmail.fr ou directement à l'école auprès des enseignants.

Dates à retenir

Du 9 au 27 juillet

Centre de loisirs

Le centre de loisirs de l'été ouvrira ses portes pendant 3 semaines, pour les enfants de 3 à 12 ans et les ados de 12 à 17 ans. Les inscriptions sont prises dès à présent sur le portail citoyen de la commune.

En partenariat avec La Capelle Loisirs, les enfants de la commune pourront également participer au centre de loisirs de la Capelle du 30 juillet au 17 août.



14 juillet

Fête commémorative de la Prise de la Bastille

Programme:

- 10 h 45 : rassemblement sur la place
- 11 h : dépôt de gerbe au Monument aux morts
- 11 h 15 : vin d'honneur à la salle polyvalente



29 juillet

Braderie brocante de Questinghen



Organisée par l'association des Amis de Baincthun. Tarif: 2,50 € le mètre linéaire (4 m minimum).

Les inscriptions sont prises avec le règlement,

en mairie de Baincthun (tél. 03 21 10 08 50).

14 août

Braderie et repas lard-frites

Mardi 14 août, de 15 h à 22 h, braderie semipar l'association des Amis de Baincthun. tarif 2,50 € le mètre, inscriptions en mairie.



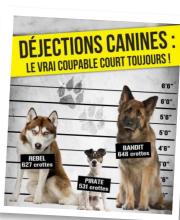
Repas le soir avec au menu : Lard (ou saucisses ou merguez) + frites + salade + fromage et tarte.

Tarif adulte 15 €, enfant (-12 ans) 7 €, réservations en mairie. 78 route de Desvres. tél. 03 21 10 08 50. Feu d'artifice à 23h.

Vie Pratique

Civisme : lutte contre les déjections canines

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, trottoirs, espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène, de propreté, d'environnement de sécurité (risques de chute).



Tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur le domaine public communal.

En cas de non respect de l'interdiction, cette infraction est passible d'une contravention de 1ère classe (35 euros).

Destruction des chardons



Si la gestion différenciée encourage à laisser plus de prairies en herbes hautes pour favoriser biodiversité, législation impose toutefois certaines règles, notamment

pour les chardons.

Pour éviter toute dissémination, les chardons doivent être détruits avant le 14 juillet. La destruction sera réalisée de préférence par voie mécanique. Cette réglementation s'impose à tous les propriétaires, exploitants et usagers dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, ainsi que dans les haies qui les bordent.

Rappel / Nuisances sonores

De jour comme de nuit, tout comportement fautif portant atteinte à la tranquillité du voisinage constitue une infraction au Code de la Santé Publique.

Entrent dans la catégorie des bruits de comportement les bruits inutiles, désinvoltes ou agressifs pouvant provenir :

- des cris d'animaux et principalement des aboiements de chiens ;
- des appareils de diffusion du son et de la musique
- des outils de bricolage et de jardinage (tondeuse, tronçonneuse, perceuse),
- des pétards et pièces d'artifice

Pour le bien-être de tous, nous vous rappelons les horaires préconisés par le Conseil National du bruit le week-end :

- Samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.
- Dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h.

D'autre part, le tapage nocturne concerne tout bruit perçu d'une habitation à l'autre ou en provenance de la voie publique, il s'applique pour les bruits troublant la tranquillité entre le coucher et le lever du soleil (en principe entre 22 h et 7 h).

Demande de dossier d'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)



L'Allocation Personnalisée d'Autonomie est une prestation accordée par le Président du Conseil départemental.

Elle permet de rémunérer un ou plusieurs salariés, un service d'aide à domicile autorisé ou une personne autorisée à accueillir le bénéficiaire à son domicile.

Le dossier APA (dossier administratif, certificat médical APA et CMI

ainsi que le formulaire de demande CMI) est désormais disponible en ligne sur le le site internet :

www.pasdecalais.fr/ Solidarite-Sante/Retraiteset-personnes-agees/

Beneficier-d-aides/L-Allocation-Personnalisee-d-Autonomie-APA

Mairie de Baincthun - Tél. 03 21 10 08 50

Directeur de la Publication : Stéphane Bourgeois Comité de Rédaction : Nadège Lacheré, Sabine Dupont, Stéphanie Lefèvre, Muriel Legrand, Sylviane Legoff, Marie-José Luzinar, Cécile Raux.



luin

Dimanche 10 juin, à 10 h, à Saint-Martin Dimanche 17 juin, à 10 h, à Saint-Martin et Baincthun Dimanche 24 juin, à 10 h, à Saint-Martin et Echinghen

Juillet

Dimanche 1er juillet, à 10 h 30, Messe inter-paroisses, à Saint Jo Dimanche 8 juillet, à 10 h, messe unique à Saint-Patrick Dimanche 15 juillet, à 10 h, à Saint-Martin Dimanche 22 juillet, à 10 h, à La Capelle Dimanche 29 juillet, à 10 h, à Baincthun

Août

Dimanche 5 août, à 10 h, à Saint-Martin Dimanche 12 août, à 10 h, à La Capelle Mardi 15 août, à 10 h, à Baincthun Dimanche 19 août, à 10 h, à Saint-Martin Dimanche 26 août, à 10 h, à La Capelle